

TITRE PRO Responsable-Coordinateur

Services au domicile - certification partielle

Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POEC)



Objectif de la formation et Secteur d'activité

Valider le CCP 1 du TP « responsable - coordonnateur services au domicile » du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion – inscrit au RNCP 33993 – (échéance au 31/10/24)

Accéder, à l'issue de la POEC, à un parcours de formation en alternance afin de [valider le titre complet](#).

De niveau 5, le titre permet l'accès aux emplois généralement intitulés « responsable de secteur » dans toutes les structures.

Modalités de certification

-certification du CCP1 en centre de formation (fin de la POEC)
-Jury titre en fin de parcours d'alternance

[Infos VAE](#)



Contenus de la formation : 2 Blocs

La formation POEC est organisée autour de 2 Activités Types (AT) composant une partie du Titre Pro « responsable - coordonnateur services au domicile » (3 AT au total).

ACTIVITE TYPE 1 : Concevoir et organiser une prestation de services au domicile (119 heures)

- ▶ Analyser une demande de services au domicile, recueillir les attentes et concevoir une prestation adaptée
- ▶ Réaliser la gestion administrative en lien avec la prestation
- ▶ Organiser et coordonner la prestation de services au domicile

ACTIVITE TYPE 2 - Animer et coordonner une équipe d'intervenants à domicile (119 h)

- ▶ Recruter des intervenants et accompagner leur intégration
- ▶ Planifier et contrôler l'activité des intervenants
- ▶ Accompagner et soutenir l'équipe des intervenants

COMPETENCES TRANSVERSES (44 h)

Méthodes pédagogiques

- ▶ **Des séances conçues selon différentes méthodes d'apprentissage** sont proposées afin de préparer au mieux à l'examen du titre, et en respectant le grand principe selon lequel l'apprenant est l'acteur principal de sa formation :
Cours magistraux | exposés | démonstrations | Partage et échange d'expériences et de savoirs | Exercices d'applications | Simulations d'entretien | Mises en situations professionnelles | Exposés | Ateliers | Jeux de rôle | Travaux de recherche personnelle.
- ▶ **Modalités d'évaluation** :
Positionnements en début de formation - Évaluations sommatives régulières pour chaque module – ECF - Évaluations finales correspondantes aux critères de l'épreuve du TP



Public Modalités d'inscription

- ▶ **Public** :
 - Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non
 - Salariés en CDD d'Insertion (CDDI) dans une structure d'insertion par l'activité économique
 - Bénéficiaires de Contrats Uniques d'Insertion
- ▶ **Délais d'accès** : inscription possible 1 mois avant la date de démarrage
- ▶ **Auto-inscription ou inscription** auprès de REFLETS - Tél : 04 93 20 66 40
- ▶ **Orientation** possible par le conseiller



Prérequis Niveau

- ▶ soit être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 4 (équivalent niveau Bac)
- ▶ soit avoir 3 ans d'expérience significative dans le secteur des services à la personne, services à domicile, médical, médico-social, para-médical, sanitaire et social, ou dans des fonctions de management



Dates - Durée - Rythme - Lieu

- ▶ **Dates prochaine session à Villeneuve**
Non programmé 2025
- ▶ 30 h de formation en centre
- ▶ 91 h de stage à domicile
- ▶ 35 heures par semaine



Accessibilité Handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Des questions ? Contact : 04 93 20 66 40 ou par mail à referent.handicap@reflets.asso.fr
[Plus d'infos](#)



Indicateurs de résultats (2024)

- ▶ Taux de réussite : **85 à session CCP (POEC) – 100 % session titre (suite POEC)**
- ▶ Taux d'abandon : **22 %**
- ▶ Taux d'insertion : **42 %**
- ▶ Taux de satisfaction : **83.4 %**



Financement de votre formation

- ▶ **POEC / OPCO** : prise en charge et rémunération dans le cadre des POEC (financement OPCO EP)



3 chemin des Travaux
Le Colombier
06800 CAGNES-SUR-MER



04 93 20 66 40
04 92 02 76 24



www.reflets.asso.fr
contact@reflets.asso.fr

Pourquoi poursuivre son parcours en ALTERNANCE ?

► **Obtention du Titre professionnel complet de « responsable – Coordinateur Services au Domicile » :**

La formation POEC vous aura permis de **présenter et obtenir le CCP1 du Titre pro RC SAD « Concevoir et organiser une prestation de services au domicile ».**

En suivant un parcours en alternance à l'issue de la POEC, vous avez la possibilité pouvoir vous **présenter au JURY TITRE** après avoir **obtenu la certification des 2 CCP manquants :**

- **CCP2 : Animer et coordonner une équipe d'intervenants à domicile** (préparé dans le cadre de la POEC mais obligation de justifier de **210 heures minimum en entreprise – stage ou emploi**)

- **CCP3 : Contribuer à l'amélioration de la qualité du service et représenter la structure auprès des partenaires** (non abordé dans le cadre de la POEC)

► **Employabilité accrue :**

Un parcours en alternance de responsable de secteur dans les services à la personne offre de réelles opportunités professionnelles, une expérience pratique, un réseau professionnel, elle facilite l'insertion et l'évolution de carrière. Si vous aspirez à travailler dans ce secteur dynamique et en pleine croissance, cette opportunité est une excellente option pour développer vos compétences et atteindre vos objectifs professionnels.

► **Quel parcours en alternance ?**

→ Le contrat d'apprentissage

- **Pour les 16-29 ans et les personnes en situation de handicap**
- Contrat de 6 mois minimum
- 25 % du temps prévu en formation
- 43 % à 53 % du SMIC (16 à 25 ans) et 100 % du SMIC pour les + de 26 ans
- Aide pour l'entreprise de 6000 € (1ere année du contrat)

→ Le contrat de professionnalisation

- Pour toutes personnes de plus de 16 ans
- Contrat de 6 à 12 mois
- 15 à 25 % du temps prévu en formation (minimum 150 heures)
- 65 % à 80 % du SMIC (16 à 25 ans) et au moins 85 % du SMIC pour les + de 26 ans
- Aide pour l'entreprise de :
 - o 2000 € = Aide forfaitaire pour tous
 - o + 2000 € pour les + de 45 ans (soit 4000 € au total)
 - o 5000 € pour les personnes en situation de handicap
 - o 6000 € pour les moins de 29 ans et pour tout contrat passé en 2023 (voir si mesure reconduite en 2024)

MAJ le 15/11/2023– V3